

Modane, le 1er mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Philippe Delhomme, écologiste, membre de l'association Vivre et Agir en Maurienne dont il a été coprésident, milite depuis de nombreuses années contre toutes les atteintes à l'environnement et au Vivant.

En 2023, lors d'une manifestation à Saint-Jean de Maurienne contre le projet TELT, Philippe avait repris les mots d'Erri de Luca « il faut saboter la TAV ». Il avait cité le nom du directeur territorial de TELT et sa commune de résidence.

Le 18 avril 2025, jugé pour ces propos qui lui étaient reprochés, Philippe avait été relaxé par le Tribunal Correctionnel d'Albertville en première instance. La société TELT, M. Xavier Darmendrail et Mme la vice-procureure ont fait appel de ce jugement.

Philippe sera donc rejugé le 13 mai 2026 à 14h en cour d'appel au Tribunal de Chambéry.

Appeler à « saboter la TAV », en reprenant les mots de l'auteur italien relève de la liberté d'expression. Celui-ci avait été jugé et relaxé pour cette phrase ; il l'a depuis prononcée à de nombreuses reprises y compris sur le territoire français, sans être inquiété. Le nom et la commune d'habitation du directeur de TELT, personnage public, ne sont un secret pour personne.

Ce sont des procès-baillons : cette méthode est employée depuis des années pour faire taire les opposants. Elle vise à épuiser les militants, à les empêcher de s'exprimer et à faire pression sur les ressources financières des associations et collectifs qui les soutiennent.

Par ailleurs, un décret du 21 avril 2026 vise à restreindre de façon significative les marges de manœuvre contentieuses des associations de protection de l'environnement. Alors que le réchauffement climatique s'accélère, l'État français s'emploie à saper méthodiquement les bases du code de l'environnement au nom de la compétitivité industrielle (remise en cause du Zéro Artificialisation Nette) et de la souveraineté agricole (facilitation des projets de méga bassines, réintroduction des pesticides interdit). Sans oublier la loi montagne acte 3.

VAM appelle à venir nombreux soutenir Philippe. Le rendez-vous est pris pour le 13 mai à 12h pour un grand rassemblement festif sur la place du tribunal à Chambéry.